Les communes veulent profiter de la taxe kilométrique



La Région bruxelloise, tout comme la Flandre et la Wallonie, va arrondir son budget grâce à la mise en place depuis le 1 er avril de la taxe kilométrique pour les poids lourds. Le montant devrait être de 30 millions d'euros par an. De quoi ouvrir l'appétit des communes, également en quête de nouvelles sources de revenus.

L'Association de la Ville et des communes de la Région bruxelloise (AVCB) espère ainsi que les 19 entités bruxelloises ne resteront pas au bord de la route à regarder passer les plus de 3,5 tonnes.

« Les communes gèrent environ 77 % des voiries de la Région bruxelloise , explique Marc Cools (MR), président de l'AVCB. Or, les camions roulent également dessus. Il ne nous semble pas logique que la Région conserve l'intégralité de cette nouvelle taxe. »

Dans un premier temps, les communes bruxelloises avaient réclamé l'exonération de la taxe pour leurs camions mais cela a été refusé par la Région puisque la Stib ou encore Bruxelles Propreté y sont aussi soumises. Par exemple, pour Uccle, cela représente un montant annuel de 40.000 euros.

« Nous savons très bien que les communes connaissent d'importantes difficultés budgétaires , ajoute Marc Cools. Cela nous fera une dépense supplémentaire au profit de la Région. Or, chaque année, dans ma commune d'Uccle, nous investissons entre 4 à 5 millions d'euros pour entretenir nos voiries communales. Il nous semblait logique que les véhicules qui servent au service public, comme l'épandage par exemple, ne soient pas concernés par la taxe. »

Dans d'autres domaines, la Région rétrocède déjà une partie des recettes qu'elle touche. C'est le cas notamment pour les redevances liées au stationnement. Ainsi, dans le contrat qui lie la nouvelle agence de stationnement régional aux communes, la Région devra rétrocéder 85 % des perceptions aux entités locales. Idem en ce qui concerne les amendes administratives dans les matières urbanistiques. Les communes les constatent, les signalent à la Région qui dresse le P-V. Une fois l'argent perçu, il est redonné à la commune.

« Nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement pour la taxe kilométrique, conclut Marc Cools. La demande est tout à fait légitime de notre part et nous attendons avec impatience la réponse du ministre de la Mobilité, Pascal Smet (SP.A). »

La Région bruxelloise n'a pas décidé d'affecter cette nouvelle taxe à une politique particulière. Contrairement à celle sur le stationnement qui servira directement pour la politique régionale en la matière, la taxe kilométrique tombera dans les revenus ordinaires de la Région bruxelloise.

VANESSA LHUILLIER

VANESSA LHUILLIER

Copyright © 2015 Rossel & Cie. Tous droits réservés

